Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260320-20260307-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Pour :
Contre :
Abstention :

Date de la convocation :
16 mars 2026 / 18 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
17 mars 2026
Date de la publication de la délibération :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 20 mars 2026

.....

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. Jean-Pierre HEMON, le plus âgé des membres du conseil.

Etaient présents : D. LE GOFF, AM. POUPON, S. SIMON, S. CAUGANT, P. BOUSSARD, S. FAIELLO, M. BARGAIN, JP. HEMON, S. SOUBEN, JR. TANGUY, C. L'HARIDON, J. GUICHEN, S. TANGUY, Y. CHAMPION, P. DAGORN, R. NAVARRETE, JY. STANQUIC.

Etaient absentes : G. QUEAU, excusée, donne procuration à M. BARGAIN ; S. LAUDEN, excusée, donne procuration à JY. STANQUIC

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/07

ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1 à *L.2122-17,*
Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Après un appel à candidature, il est proposé le nom de :

- M. LE GOFF David
- M. NAVARRETE Régis

Il est ensuite procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires. Un procès-verbal est établi.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	*19*
Nombre de suffrages nuls/blancs :	*0*
Soit nombre de suffrages exprimés :	***19***
Majorité absolue :	*10*

ont obtenu :

- M. LE GOFF David : quinze (15) voix
- M. NAVARRETE Régis : quatre (4) voix

M. David LE GOFF ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Le Président de séance, La secrétaire de séance,

Jean-Pierre HEMON Catherine L'HARIDON